



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Conseil Municipal  
du Mardi 11 Février 2025

Affaire n° 12 - Délibération de N° 2025-02/011

Autorisation à donner au Maire au titre de la création d'un équipement multi-activités ludiques et sportives.

L'an deux mille vingt-cinq et le Mardi onze Février à dix-huit heures et trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PERIAN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 05 Février 2025 Date d'affichage : 05 Février 2025		Nombre de Conseillers en exercice : 33			
		PRÉSENTS	PROCURATION À	ABSENTS	EXCUSÉS
		21	05	04	03
		Nombre de Conseillers votants : 26			
M. Jean-Luc PERIAN	Maire	x			
M. Jean SUEDOIS	1 <sup>er</sup> Adjoint	x			
Mme BROSIUS Myriam Lucie	2 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
M. VINGADASSAMY Eddy	3 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
Mme CAMIER Barbara	4 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
M. Patrice BABOURAM	5 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
Mme Nelly SEJOR	6 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
M. Michael COPANEL	7 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
Mme Annick Claude Claire LABRY	8 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
M. Terry LENDO	9 <sup>ème</sup> Adjoint		Mme Myriam Lucie BROSIUS		
M. Alain PARSHAD	Conseiller Municipal	x			
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal	x			
Mme Muguette DAIJARDIN	Conseiller Municipal	x			
Mme Sonia DIEUPART-RUEL	Conseiller Municipal	x			
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal				x
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal		Mme Nelly SEJOR		
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal	x			
M. Julien YENGADESSIN	Conseiller Municipal			x	
Mme Sandra SENELLIER	Conseiller Municipal		Mme Gladys LISON		
M. Olivier POININ	Conseiller Municipal	x			
Mme Gladys LISON	Conseiller Municipal	x			
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal	x			
Mme BADDHA-MOURADI Alda Viviane	Conseiller Municipal	x			
M. MAUSSE Michel	Conseiller Municipal			x	
Mme LOSBAR Yvonne	Conseiller Municipal			x	
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x			
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		M. Teddy MARY		
M. HIRA René	Conseiller Municipal				x
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal			x	
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal				x
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x			
Mme PEROUMAL Sophie	Conseiller Municipal	x			
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal		Mme Sophie PEROUMAL		

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le 19/02/2025

ID : 971-219711256-20250212-450-DE

Berger  
Levrault

Le quorum étant atteint, vingt-et-un (21) Conseillers étant présents et cinq (05) représentés, le point est mis en discussion par le Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Madame Nataelle JEANNY-EVARISTE, est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Dans la continuité des politiques publiques autour du sport et en accompagnement des dispositifs existants sur notre territoire, la ville de Saint-François souhaite réaliser un espace convivial à vocation Ludo-sportive et de loisirs sur l'ex-terrain de karting à Raisins-Clairs (soit sur la parcelle cadastrée section BD n° 557 d'une contenance approximative de 5 000 m<sup>2</sup>) ; foncier dont la valeur d'usage sera en mesure de répondre aux attentes des jeunes et plus largement de tous les habitants.

Le projet de création d'un équipement Ludo-sportif et de loisirs la parcelle BD 557 à Raisins-Clairs vient compléter l'offre de pratique en s'inscrivant comme un des enjeux prioritaires du territoire, avec les objectifs opérationnels suivants :

- Créer un lieu de pratique sportive intergénérationnel ;
- Répondre aux attentes du territoire en matière de prévention santé et de cohésion sociale ;
- Améliorer l'offre en équipement sportif à destination des scolaires, des associations sportives ;
- Créer un relais petite enfance ;
- Créer des aires de jeux ;
- Développer les activités de pleine nature.

La ville de Saint-François dispose, à Raisins-Clairs, d'un complexe sportif doté d'un parcours sportif de santé sécurisé, de cinq courts de tennis, d'un stade de football, d'une piscine municipale et d'un gymnase. Ces équipements, situés à proximité immédiat de logements, d'établissements scolaires (primaires et secondaires), sont régulièrement fréquentés par les 1 200 élèves de la commune, mais également les usagers de la commune et des associations.

Il s'agit en effet d'une opportunité pour redéfinir le positionnement de cet équipement intégré pleinement à ce site dans un souci de réhabilitation du patrimoine communal en adéquation avec les capacités financières de la commune.

Pour ce faire, la commune de Saint-François a signé, le 07 Septembre 2023, une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SEMAG, conformément aux articles L.2120-1, R.2123-1 et R.2122-8 du Code de la Commande Publique, afin de produire un état des lieux du site de son environnement géographique associatif concurrentiel et commercial et produire l'ingénierie financière et opérationnelle du projet d'équipements.

L'ambition finale serait de concevoir un pôle multisports complémentaire aux structures existantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de création d'un équipement multisports et d'une zone artisanale et commerciale ;

Vu le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage signé avec la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe (SEMAG) le 07 Septembre 2023 ;

Considérant le besoin d'aménagement, de fourniture d'équipements et les possibilités de subventions des projets sportifs dans le cadre des appels à projet du FEDER ;

Considérant que le budget du projet est estimé à 1 739 344 € HT ;

Considérant que ce contrat a pour objet de définir un plan de financement du projet :

- Part de la commune de Saint-François : 347 868,80 € HT ;
- Part des autres partenaires (ANS, FEDER, Fond Verts, Conseil Départemental, DETR, Fond jeunesse, CAF, autres...) : 1 391 475,20 € HT ;

Ayant entendu l'exposé de son Rapporteur, Monsieur Jocelyn ELOUIN, Directeur Général des Services ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE à l'unanimité :**

**Article 1 :** D'AUTORISER la réalisation du projet proposé de «Création d'un équipement multi-activités ludiques et sportives» se composant des équipements suivants (cf. esquisse APS en annexe) :

- Roller Park,
- Aire de jeux pour enfants,
- Skate-park,
- Espace jogging,
- Terrain de paddle,
- Plateau multisports.

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le 19/02/2025

ID : 971-219711256-20250212-450-DE



**Article 2 :** D'APPROUVER le bilan financier prévisionnel estimé à 1 739 344,00 €HT ci-dessous :

	€ HT	€ TTC
<b>Etudes</b>	183 440,00	199 032,40
<b>Travaux</b>	1 288 000,00	1 397 480,00
<b>Autres frais</b> ( <i>information, communication, frais financiers, divers et imprévus, frais généraux, etc...</i> )	267 904,00	285 201,84
<b>TOTAL</b>	<b>1 739 344,00</b>	<b>1 881 714,24</b>

**Article 3 :** D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant permettant de solliciter les différents partenaires financiers :

	€ HT	TVA	€ TTC	% €HT
<b>VILLE</b>	347 868,80	142 370,24	490 239,04	20%
<b>Autres partenaires</b> ( <i>ANS, FEDER, Fond Verts, DETR, Fond Jeunesse, CAF, autres</i> )	1 391 475,20		1 391 475,20	80%
<b>TOTAL</b>	<b>1 739 344,00</b>	<b>142 370,24</b>	<b>1 881 714,24</b>	<b>100%</b>

**Article 4 :** D'AUTORISER le Maire à solliciter auprès de tous les partenaires publics les subventions nécessaires au financement de l'opération de création d'un équipement multi-activités ludiques et sportives (*ANS, FEDER, Fond Verts, DETR, Fond Jeunesse, CAF*) à hauteur de 80% du coût de l'opération HT soit 1 391 475,20 €.

**Article 5 :** DE DONNER mandat au Maire pour poursuivre l'opération avec la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe (SEMAG) comme assistant à maîtrise d'ouvrage, afin de déposer les dossiers de demandes de financement idoines.

**Article 6 :** D'AUTORISER le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

**Article 7 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Article 8 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture  
le ..... 18/02/2025 .....  
Et publication ou notification  
du ..... 19/02/2025 .....  
Affichée en Mairie, le  
..... 19/02/2025 .....

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire



Jean-Luc PERIAN.



Envoyé en préfecture le 18/02/2025  
Reçu en préfecture le 18/02/2025  
Publié le 19/02/2025  
ID : 971-219711256-20250212-450-DE



Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

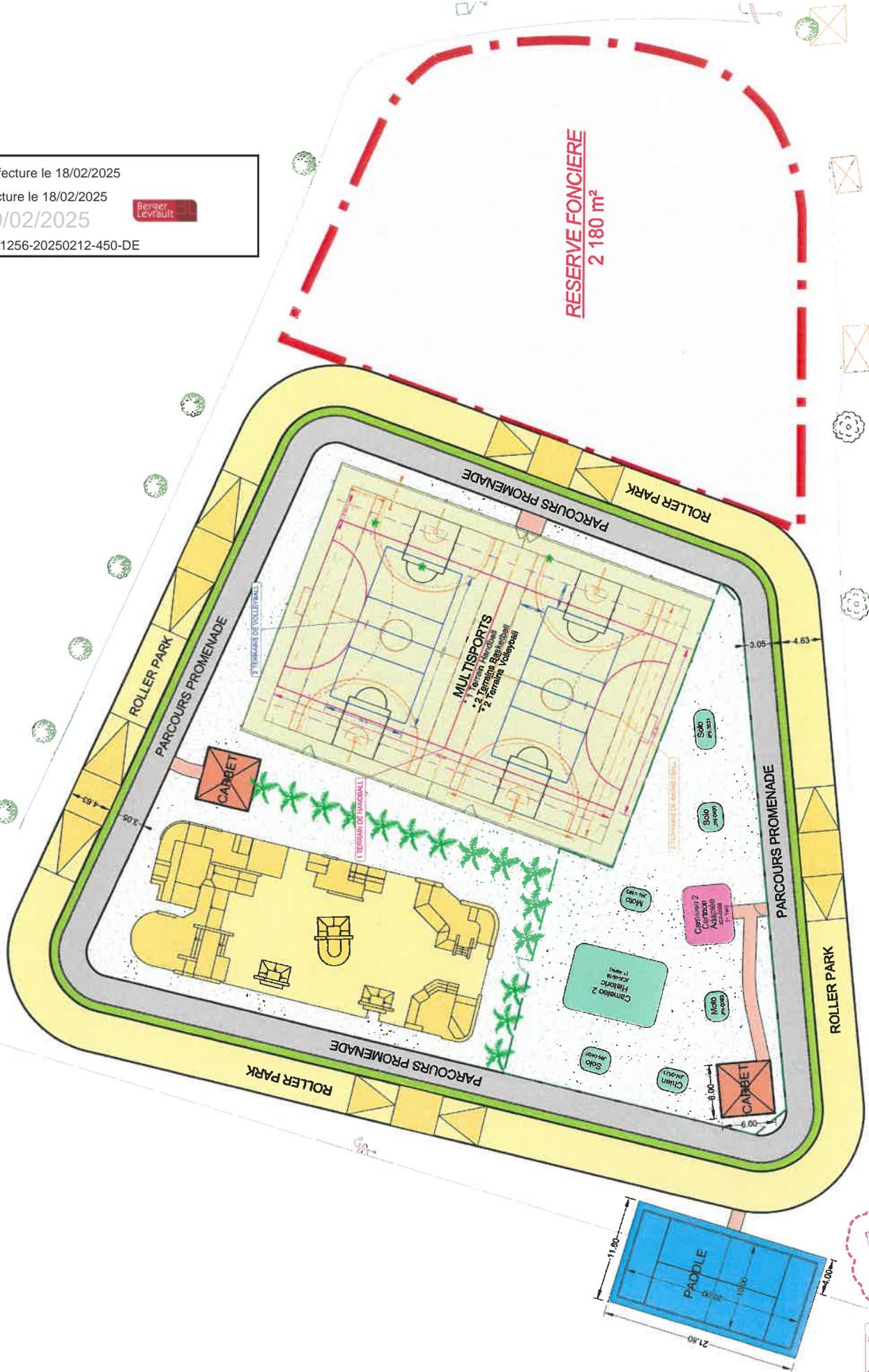
Publié le 19/02/2025

ID : 971-219711256-20250212-450-DE



PLAN AMENAGEMENT "Esquisse B2"

Projet : Multisports à SAINT-FRANCOIS



Maison de quartier à rénover

RESERVE FONCIERE 2 180 m²

PARCOURS PROMENADE

MULTISPORTS  
2 Terrains Basquetball  
2 Terrains Volleyball

PARCOURS PROMENADE

ROLLER PARK

PARCOURS PROMENADE

ROLLER PARK

PARCOURS PROMENADE

ROLLER PARK

Canoë 2 Historique

Canoë 2 Moderne

MOB

SOLA

CABINET

TERRAIN DE HANDBALL

MOB

SOLA

MOB

SOLA

CABINET

TERRAIN DE HANDBALL

MOB

SOLA

CABINET

TERRAIN DE HANDBALL